

Date d'impression 16.01.2018

modifié 26.09.2017 (F) Version 8.7

**Spray Cuivre** 

# SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Nom commercial Spray Cuivre

Code-Nr. 111010

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées Conditions d'utilisation recommandées

AérosolsTechniques

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fournisseur Karl Ernst AG Generalvertretungen

Förrlibuckstr. 110, CH-8005 Zürich

Téléphone +41 44 271 15 85, Fax +41 44 272 55 47

E-Mail: info@karlernstag.ch Internet: www.KarlErnstAG.ch

Service des renseignements Produktinformation

Téléphone +41 44 271 15 85 E-mail (personne compétente):

info@karlernstag.ch

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Renseignements en cas d'urgence Toxikologisches Informationszentrum Giftinformationszentrum

Téléphone +41 (0) 44 251 51 51

Numéro d'appel d'urgence en cas d'intoxication - France (24h): Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)

Numéro d'appel d'urgence en cas d'accident - France (24h):

Tel: ++33 1 7211 0003 (Français / Anglais)

Fabricant WEICON GmbH & Co. KG

Königsberger Str. 255, DE-48157 Münster

Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0, Fax ++49(0)251 / 9322 - 244

E-Mail: msds@weicon.de Internet: www.weicon.de

Service des renseignements Produktsicherheit / Product-Safety-Department

Téléphone ++49(0)251 / 9322 - 0 Fax ++49(0)251 / 9322 - 244 E-mail (personne compétente):

msds@weicon.de

1.4. Numéro d'appel d'urgence

GIFTNOTRUF/TRANSPORTNOTRUF - Deutschland (24h):

Tel: ++49 69 222 25285 (Deutsch, Englisch)

# **SECTION 2: Identification des dangers**

2.1. Classification de la substance ou du mélange



Date d'impression 16.01.2018

modifié 26.09.2017 (F) Version 8.7

## Spray Cuivre

Méthode de classification

## Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]

catégories des risques	cas de danger	
Aerosol 1	H222, H229	
Eye Irrit. 2	H319	
STOT SE 3	H336	
Aquatic Acute 1	H400	
Aquatic Chronic 3	H412	

Consignes en

# Consignes en cas de danger

Classes de risques et

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

# Étiquetage - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]







GHS02

GHS07

GHS09

# Mot signal

Danger

#### Consignes en cas de danger

H222 Aérosol extrêmement inflammable.

H229 Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# Consignes de sécurité

P102	ienir nors de	portee des enfants.

P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute

autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P264 Se laver mains soigneusement après manipulation.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P304 + P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où

elle peut confortablement respirer.

P305 + P351 + EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées.

Continuer à rincer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P337 + P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.



Date d'impression 16.01.2018

modifié 26.09.2017 (F) Version 8.7

# **Spray Cuivre**

P403 + P235 Stocker dans un endroit bien ventilé. Tenir au frais.

P405 Garder sous clef.

P410 + P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C/122°F.

P501 Éliminer le contenu/récipient dans.

# Composants déterminant le danger devant figurer sur l'étiquette

acétone

# Informations supplémentaires sur les dangers (UE)

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

## 2.3. Autres dangers

Le produit a un effet narcotique.

#### Indications relatives aux dangers pour l'homme et l'environnement

Une utilisation extensive risque de générer des mélanges vapeur-air combustibles / inflammables.

#### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

# ! SECTION 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

non applicable

# 3.2. Mélanges

## Description

Spray pour cuivre à base de liant de résine synthétique, de solvants et de pigments.

# Composants dangereux

CAS No	EC No	Désignation	[% en poids]	Classification - (CE) No 1272/2008 [CLP/GHS]
67-64-1	200-662-2	acétone	10 - 25	Flam. Liq. 2, H225 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H336
106-97-8	203-448-7	butane	10 < 20	Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas
141-78-6	205-500-4	acétate d'éthyle	15 < 20	Flam. Liq. 2, H225 / Eye Irrit. 2, H319 / STOT SE 3, H336
64742-95-6	265-199-0	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	2,5 < 10	Flam. Liq. 3, H226 / Asp. Tox. 1, H304 / STOT SE 3, H335 / Aquatic Chronic 2, H411 / STOT SE 3, H336 / , EUH066
74-98-6	200-827-9	propane	10 < 20	Flam. Gas 1, H220 / Press. Gas, H280
7440-50-8	231-159-6	Cuivre	2,5 < 10	Acute Tox. 4, H302 / Aquatic Acute 1, H400 M=10 / Aquatic Chronic 2, H411
REACH				
CAS No	Désignation			REACH numéro d'enregistrement
64742-95-6 74-98-6	solvant napht	ta aromatique léger (pétrole)		01-2119455851-35 01-2119486944-21



Date d'impression 16.01.2018

modifié 26.09.2017 (F) Version 8.7

# **Spray Cuivre**

#### **SECTION 4: Premiers secours**

#### 4.1. Description des premiers secours

#### Remarques générales

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

#### Après inhalation

Transporter la personne accidentée à l'air frais et la faire étendre.

En cas de malaise, conduire le malade auprès d'un médecin.

#### Après contact avec la peau

En cas de contact avec la peau, laver avec de l'eau

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

#### Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau. Si les troubles persistent, consulter un spécialiste.

#### Après ingestion

Ne pas faire vomir.

Assurer un traitement médical.

# 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucune information disponible.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucune information disponible.

#### ! SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

# 5.1. Moyen d'extinction

## ! Agents d'extinction appropriés

mousse stable aux alcools poudre ABC dioxyde de carbone sable

# Moyens d'extinction inappropriés

eau

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

danger d'éclatement

En cas d'incendie, formation possible de gaz dangereux

## 5.3. Conseils aux pompiers

#### Équipement spécial de protection en cas d'incendie

Les travaux d'extinction, de sauvetage et de nettoyage effectués lors du dégagement de gaz d'incendie ou de combustion sans flamme, doivent être réalisés exclusivement avec un appareil respiratoire lourd.

#### Remarques diverses

Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se répandent sur le sol.

Refroidir les récipients menacés par vaporisation d'eau.

Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la rejeter dans les canalisations.



Date d'impression 16.01.2018

modifié 26.09.2017 (F) Version 8.7

## **Spray Cuivre**

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

# 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence Personnel non formé pour les cas d'urgence

Veiller à assurer une aération suffisante.

Utiliser un vêtement de protection individuelle.

Tenir à l'écart des sources d'ignition.

## 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de contamination des cours d'eau ou de la canalisation, informer les autorités compétentes.

Ne rejeter ni dans les canalisations d'égout, ni dans les eaux.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec des produits appropriés absorbant les liquides.

Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

#### Remarques complémentaires

Trier les boîtes avec des fuites et éliminer conformément aux dispositions en vigueur.

#### 6.4. Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir paragraphe 7 Evacuation: voir paragraphe 13

Protection individuelle: voir paragraphe 8

# ! SECTION 7: Manipulation et stockage

# 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

#### Précautions lors de la manipulation

Prévoir un dispositif d'aspiration au niveau du sol pour les locaux fermés.

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.

## Mesures générales de protection

Eviter le contact avec les yeux et la peau.

Ne pas inhaler les poussières/les fumées/les aérosols.

# Mesures d'hygiène

Ne pas manger, boire, fumer, priser sur le lieu de travail.

Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

# Remarques relatives à la protection contre l'incendie et l'explosion

Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.

Ne pas pulvériser au contact d'une flamme ou d'objets incandescents.

Récipient sous pression.

Ne pas ouvrir par la force ou brûler.

Les vapeurs peuvent en présence d'air former un mélange explosible.

Eviter l'accumulation de charges électrostatiques.

Eviter les sources de chaleur.

# 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

## Conditions à remplir par les lieux de stockage et les conteneurs

Conserver dans l'emballage d'origine bien fermé.

Observer les directives administratives sur l'emmagasinage des cylindres / boîtes à gaz comprimé.

#### ! Remarques relatives au stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker avec les aliments pour animaux.

Ne pas stocker avec des produits alimentaires.

## ! Informations diverses relatives aux conditions de stockage

Stocker à une température comprises entre +5 °C et +25 °C

Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil.

La température de stockage ne doit pas être supérieure à 50 °C.



Date d'impression 16.01.2018

modifié

26.09.2017 (F) Version 8.7

# **Spray Cuivre**

Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker au sec.

# 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandations pour des conditions d'utilisation indiquées

Voir paragraphe 1.2

# ! SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

! Composants avec leurs valeurs limites relatives aux postes de travail à contrôler

CAS No	Désignation	Туре	[mg/m3]	[ppm]	Remarque
106-97-8	n-Butane	8 heures	1900	800	-
		Court terme	-	-	
67-64-1	Acétone	8 heures	1800	750	-
		Court terme	-	-	
141-78-6	Acétate d'éthyle	8 heures	1400	400	-
	·	Court terme	-	-	
7440-50-8	Cuivre (fumées)	8 heures	0,2	-	-
	,	Court terme	-	-	
7440-50-8	Cuivre (poussières), en Cu	8 heures	1	_	-
	u //	Court terme	2	_	

# Valeurs limites d'exposition professionnelle (91/322/CEE, 2000/39/CE, 2006/15/CE ou 2009/161/UE)

CAS No	Désignation	Туре	[mg/m3]	[ppm]	Remarque	
67-64-1	acétone	8 heures	1210	500		
VIII I /// PNEI/PNEA						

# Valeurs de référence DNEL/PNEC

DNEL salarié				
CAS No	Agent	Valeur	Туре	Remarque
141-78-6	acétate d'éthyle	1468 mg/m3	DNEL aigu par inhalation (systémique)	
		734 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (local)	
		63 mg/kg	DNEL long terme dermique (systémique)	
		1468 mg/m3	DNEL aigu par inhalation (local)	
64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	25 mg/kg	DNEL long terme dermique (systémique)	
		150 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
67-64-1	acétone	2420 mg/m3	DNEL aigu par inhalation (local)	
		186 mg/kg	DNEL long terme dermique (systémique)	
		1210 mg/m3	DNEL long terme par inhalation (systémique)	
7440-50-8	Cuivre	137 mg/kg	DNEL long terme dermique (systémique)	
		20 mg/m3	DNEL aigu par inhalation (systémique)	



Date d'impression 16.01.2018

modifié 26.09.2017 (F) Version 8.7

# **Spray Cuivre**

Valeurs de re	éférence DNEL/PNEC (continue)			
CAS No	Agent	Valeur	Туре	Remarque
-		273 mg/kg	DNEL aigu dermique, court terme (systémique)	
DNEL Conso	ommateur			
CAS No	Agent	Valeur	Туре	Remarque
64742-95-6	solvant naphta aromatique léger (pétrole)	11 mg/kg	DNEL long terme par voie orale (répété)	
PNEC				
CAS No	Agent	Valeur	Туре	Remarque
141-78-6	acétate d'éthyle	0,24 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		0,024 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		0,115 mg/kg	PNEC sédiment, eau de mer	
		0,34 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
67-64-1	acétone	10,6 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		30,4 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
		1,06 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	
		3,04 mg/kg	PNEC sédiment, eau de mer	
7440-50-8	Cuivre	87 mg/kg	PNEC sédiment, eau douce	
		65,5 mg/kg	PNEC terre, eau douce	
		0,23 mg/l	PNEC station d'épuration (STP)	
		676 mg/kg	PNEC sédiment, eau de mer	
		0,0078 mg/l	PNEC eaux, eau douce	
		0,0052 mg/l	PNEC eaux, eau de mer	

# Remarques complémentaires

Observer les prescriptions légales en vigueur au plan national et au plan local.

#### 8.2. Contrôle de l'exposition

# Protection respiratoire

protection respiratoire en cas d'aspiration insuffisante ou d'exposition prolongée

en cas de brève exposition, utiliser un appareil flitrant, filtre AX/P2, sinon un appareil de protection respiratoire autonome.

# ! Protection des mains

gants (résistants aux solvants)

Il est conseillé de demander au fabricant des précisions concernant la tenue aux agents chimiques des gants de protection susmentionnés pour des applications spécifiques.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Indications se référant au matériel des gants de protection [exécution/type, épaisseur, résistance à la pénétration/durée de vie, résistance au mouillage]: Butyl de caoutchouc 0,7mm; 480min

# Protection des yeux

lunettes assurant une protection complète des yeux

#### Autres mesures de protection

Vêtements de protection

# Dispositifs techniques appropriés de commande

Assurer une bonne aération des locaux, éventuellement procéder à une aspiration sur le lieu de travail.



Date d'impression modifié

26.09.2017 (F) Version 8.7

**Spray Cuivre** 

# ! SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Odeur aspect Couleur Aérosol caractéristique cuivre

Seuil olfactif non déterminé

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
valeur pH	non déterminé				
point d'ébullition	-44 °C				
Température de fusion / Point de congélation	non déterminé				
Point d'éclair	non applicable				Aérosol
Vitesse d'évaporation	non déterminé				
Inflammation (à l'état solide)	non déterminé				
Inflammation (à l'état gazeux)	non déterminé				
Température d'inflammation	> 200 °C				estimation
Température d'auto- inflammation					Produit non auto- inflammable
Limite inférieure d'explosibilité	1,5 Vol-%				
Limite supérieure d'explosibilité	13 Vol-%				
Pression de vapeur	non déterminé				
Densité relative	non déterminé				
Densité de vapeur	non déterminé				
Solubilité dans l'eau					non miscible
Solubilité dans un autre produit	non déterminé				
Coefficient de distribution (n-octanol/ eau) (log P O/W)	non déterminé				



Date d'impression 16.01.2018

modifié 26.09.2017 (F) Version 8.7

# **Spray Cuivre**

	Valeur	Température	à	Méthode	Remarque
Température de décomposition	non déterminé				
Viscosité (dynamique)	non déterminé				
Viscosité (cinématique)	non déterminé				

#### Propriétés comburantes

Aucune information disponible.

#### Propriétés explosives

Le produit est non explosif - pourtant on ne peut pas exclure le risque de formation de mélanges de vapeur/air explosifs.

#### 9.2. Autres informations

Aucune information disponible.

#### ! SECTION 10: Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucune information disponible.

# 10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

# 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Forme avec l'air un mélange gazeux explosif.

# 10.4. Conditions à éviter

Tenir éloigner de la chaleur.

## 10.5. Matières incompatibles

Aucune information disponible.

# 10.6. Produits de décomposition dangereux

oxyde et dioxyde de carbone

# Décomposition thermique

Remarque Le produit ne se décompose pas s'il est utilisé conformément aux prescriptions.

# ! SECTION 11: Informations toxicologiques

# 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

## Hautement toxique/Irritation / sensibilisation

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
DL50 aiguë par ingestion	> 2000 mg/kg		estimation	ETA
DL50 aiguë par contact avec la peau	> 2000 mg/kg	lapin		Acétone



Date d'impression 16.01.2018

modifié 26.09.2017 (F) Version 8.7

# **Spray Cuivre**

	Valeur/Evaluation	Espèces	Méthode	Remarque
CL50 aiguë par inhalation	800000 ppm (0,25 h)	rat		Propane
Irritation de la peau	Faiblement irritant - marquage non obligatoire.			
Irritation des yeux	Irritant.			
Sensibilisation de la peau	non sensibilisant			
Toxicité subaiguë - C	ancérigène			
	Valeur	Espèces	Méthode	Evaluation
Mutagène				Pas de données expérimentales disponibles sur la génotoxicité in vitro.
Tératogène				D'après les expérimentations sur

reproduction. Cancérigène Suite à des essais à long terme,

aucune indication n'a été fournie concernant l'effet cancérogène.

animaux, pas d'effets toxiques sur la

# ! Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

# **Constatations empiriques**

Un contact fréquent et prolongé peut dégraisser et dessécher la peau, ce qui risque de faire mal et de causer des maladies inflammatoires de la peau (dermatite)

Les vapeurs peuvent causer des vertiges, des maux de tête et de la fatique.

Expérience sur l'homme : peut provoquer des réactions d'hypersensibi- lisation cutanée chez les personnes qui y sont prédisposées

risque de graves lésions oculaires

## Remarques générales

Le produit doit être manipulé en tenant compte des conseils de prudence usuels concernant les substances chimiques. D'autres caractéristiques dangereuses ne peuvent pas être exclues.

# ! SECTION 12: Informations écologiques

#### 12.1. Toxicité

Aucune information disponible.

## 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

## 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Le produit n'a pas été testé. Compte-tenu de sa consistance et de sa faible solubilité dans l'eau, la biodisponibilité est peu vraisemblable.

#### 12.4. Mobilité dans le sol

Aucune information disponible.

# 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB



Date d'impression 16.01.2018

modifié 26.09.2017 (F) Version 8.7

## **Spray Cuivre**

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACh.

#### 12.6. Autres effets nocifs

#### ! Remarques générales

Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Le produit ne doit pas parvenir sans contrôle dans l'environnement.

Eviter le déversement de produit dans les eaux et aussi dans les canalisations reliées aux stations d'épuration.

## **SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Code déchets Nom du déchet

16 05 04\* gaz en récipients à pression (v co

gaz en récipients à pression (y compris les halons) contenant des substances

dangereuses

Les déchets dont signalès par un astèrisque sont considèrès comme des dèchets dangereux conformèment à la directive 2008/98/CE relative aux dèchets dangereux.

#### Recommandations relatives au produit

Eliminer le produit compte tenu de la réglementation locale en vigueur.

# Recommandations relatives à l'emballage

Eliminer conformément aux dispositions légales en vigueur.

#### Remarques générales

Pour éliminer la boîte conformément aux dispositions en vigueur, il faut au préalable la vider complètement.

# **SECTION 14: Informations relatives au transport**

	ADR/RID	IMDG	IATA-DGR
14.1. Numéro ONU	1950	1950	1950
14.2. Nom d'expédition des Nations unies	AÉROSOLS (Cuivre)	AEROSOLS (copper)	Aerosols, flammable (copper)
14.3. Classe(s) de danger pour le transport	2.1	2.1	2.1
14.4. Groupe d'emballage	-	-	-
14.5. Dangers pour l'environnement	Oui	Oui	Oui

#### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Attention: Gaz

# 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

non applicable

# Transport terrestre et navigation intérieure ADR/RID

Étiquette de danger 2.1

code de restriction en tunnel D

Code de classification 5F

Transport en tant que "quantité limitée " en conformité avec chapitre 3.4 ADR

# **Transport maritime IMDG**

MARINE POLLUTANT



Date d'impression 16.01.2018

modifié 26.09.2017 (F) Version 8.7

# **Spray Cuivre**

# ! SECTION 15: Informations réglementaires

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

**Directive COV (composants organiques volatils)** 

Teneur COV 85,9 %

(composants organiques

volatils)

Valeur COV 732,3 g/L

(composants organiques

volatils)

#### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de sécurité n'a été faite.

#### **SECTION 16: Autres informations**

#### Utilisation recommandée et restrictions

Respecter la legislation nationale et locale en vigueur relative à des produits chimiques.

Réservé aux utilisateurs professionnels.

#### Informations diverses

L'utilisateur est seul responsable du respect des réglementations spécifiques au pays!

Les indications données ici sont basées sur l'état actuel de nos connaissances. Elles décrivent les dispositions de sécurité à prendre vis à vis du produit concerné. Elles ne représentent pas une garantie sur les propriétés du produit. Observer informations complémentaires ! Nos fiches de données de sécurité sont rédigées selon les directives européennes en vigueur, sans prendre en compte les réglementations spécifiques des pays relatives aux substances dangereuses e produits chimiques.

Indications de changement: "!" = Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente. Version précédente: 8.6

EUH066	L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
H220	Gaz extrêmement inflammable.
H225	Liquide et vapeurs très inflammables.
H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H280	Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H335	Peut irriter les voies respiratoires.
H336	Peut provoquer somnolence ou vertiges.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.